



**ASSOCIATION  
LES JOYEUX MIRAUDS**

Chez M. Jean-Claude CALIF  
15 Rue Bardinet  
Boîte 16  
75014 Paris

☎ : 06 12 90 31 05

✉ : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)

Site web : [www.lesjoyeuxmirauds.fr](http://www.lesjoyeuxmirauds.fr)

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/>

Paris, le 1er juillet 2026

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,  
bonjour

Que le temps passe vite !!! L'association Les Joyeux Mirauds a soufflé le 20 février dernier ses 25 bougies ! Et oui, déjà 25 ans que nous organisons des activités et vacances accessible à votre spécificité de handicap visuel. Ce qui nous donne une fois de plus l'occasion de vous remercier pour votre fidélité et pour la confiance que vous nous accordez. Nous n'oublions surtout pas également de vous remercier très chaleureusement vous, nos accompagnateurs, pour votre implication durant les activités et manifestations proposées, pour votre vigilance, votre altruisme, votre esprit d'initiative et votre bonne humeur afin d'assurer notre sécurité et un confort indéniable durant nos vacances qui se veulent être également les vôtres !!!

Mais passons aux choses sérieuses ! Arrêtons là les remerciements et venez plutôt fêter avec nous à Paris les 25 ans des Joyeux Mirauds du 25 au 27 septembre 2026 inclus !

En effet, l'association Les Joyeux Mirauds vous convie à passer un week-end avec le plus de joyeux mirauds possibles dans la fraternité et la bonne humeur pour montrer le dynamisme de nos vingt-cinq ans.

## PROGRAMME

Voici le programme des réjouissances de votre week-end

### Vendredi 25 septembre 2026 :

Nous vous donnons rendez-vous avant 20h à l'hôtel Ibis Alésia au 49 rue des Plantes, 75014 Paris, lieu d'hébergement possible pour tout le week-end.

20h30 : il sera temps de prendre un excellent dîner.

### Samedi 26 septembre 2026 :

Rendez-vous à 9h00 à l'hôtel IBIS Alésia, pour aller visiter le parc Georges Brassens. Nous nous y rendrons en tramway.

Pour celles et ceux qui viendraient par leur propres moyens, rendez vous avec votre guide conférencier à 9h20 au parc Georges Brassens à son entrée principale au 2, place Jacques-Marette, 75015 Paris.

- Accès et transports :

Métro : Ligne 13, Porte de Vanves ; ligne 12, Convention.

Tramway : T3a, Georges Brassens et Brancion.

Bus : 95, Chauvelot ou Morillons ; 89, Morillons-Dantzig ou Georges Brassens.



Parc Georges-Brassens : vue de l'ancien beffroi et du bassin.

- Origine du nom

Il rend hommage à Georges Brassens, poète auteur-compositeur-interprète français, qui a vécu l'essentiel de sa vie parisienne à quelques centaines de mètres du lieu, au 9, impasse Florimont (14<sup>e</sup>), puis au 42, rue Santos-Dumont (15<sup>e</sup>).

#### Historique

Ces terrains appartenaient au hameau de Vaugirard, jusqu'à l'annexion à Paris en 1860. Au XVIII<sup>e</sup> siècle s'étendaient ici les vignobles de Périchot, relayés par des cultures maraîchères au siècle suivant. De 1894 à 1974, les cultures laissent place aux abattoirs, dont certaines structures architecturales sont encore visibles aujourd'hui : la halle aux chevaux, le beffroi du marché à la criée.

Les habitants du quartier se plaignaient sans cesse du bruit et de l'odeur résultant de l'activité des abattoirs en plein Paris. Ainsi en 1975, les abattoirs ont été fermés et certains éléments architecturaux ont été installés en référence à l'activité : les sculptures représentant les taureaux, le porteur de viande, etc.

Totalement repensé dans les années 1980 par les architectes Alexandre Ghiulamila et Jean-Michel Milliex avec le paysagiste Daniel Collin, le parc a été ouvert au public en 1985.

12h30 : Déjeuner au restaurant de l'hôtel Ibis Alésia au 49 rue des Plantes, 75014 Paris.

Au vue des évènements pontificaux qui se dérouleront à Paris ce jour, le programme en sera ajusté en conséquence.

18h / 18h30 : Nous vous donnons rendez-vous à la salle (La Camillienne) au 12 rue des Meuniers, 75012 à Paris afin d'assister au concert donné par les participants des semaines chantantes de Saint-Malo. La chef de chœur Laurence TEMIME dirigera cette joyeuse troupe pour un programme riche et varié.

Ce moment musical sera suivi par un cocktail dinatoire à notre image, c'est-à-dire sur le thème des voyages. Des surprises émailleront la soirée.

**Dimanche 27 septembre 2026 :**

Rendez-vous à 9h à l'hôtel IBIS Alésia pour aller visiter la Cité internationale universitaire de Paris, son parc et ses pavillons.

Et pour celles et ceux qui s'y rendraient par leur propres moyens, rendez-vous avec votre guide conférencier à 9h20 au 17 boulevard Jourdan, 75014 Paris pour une visite guidée et commentée du Parc

- Accès et transports :

RER B : Cité Universitaire ;

Tramway T3A : Cité Universitaire

Bus 125 : Gentilly RER.

Créée en 1925, la Cité internationale universitaire est le campus des universités de Paris. Installée au sein d'un parc paysager de 34 hectares en éco-gestion, elle regroupe 40 maisons construites entre 1925 et 1969. Ces cités-jardins se caractérisent par une grande diversité de styles architecturaux inspirés des différents pays représentés et du courant moderniste. Cinq d'entre elles sont classées au titre des monuments historiques, dont la Fondation Suisse et la Maison du Brésil, toutes deux conçues par Le Corbusier. La "Cité U" accueille chaque année 12 000 étudiants et chercheurs internationaux - 140 nationalités sont représentées - et offre une programmation culturelle foisonnante : événements, spectacles, expositions et visites guidées pour découvrir son riche patrimoine.

12h30 : Déjeuner à l'hôtel Ibis Alésia.

Merci SVP de ne pas prévoir un départ de l'hôtel avant 15h30 de manière à ce que nos accompagnateurs puissent profiter de leur déjeuner tranquillement.

## TARIFS

L'association LES JOYEUX MIRAUDS ne pouvant intégralement offrir son week-end d'anniversaire à ses adhérents, une participation est demandée comme suit :

- Déficiants visuels hébergés à l'hôtel : 190,00 € ;
- Accompagnateurs hébergés à l'hôtel : 90,00 € ;
- Supplément chambre individuelle : 130,00 € ;
- Déficiants visuels non hébergés à l'hôtel : 30,00 € par repas ;
- Accompagnateurs non hébergés à l'hôtel : 15,00 € par repas.
- Les visites sont offertes.

# INSCRIPTION

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 1er septembre 2026. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant [le formulaire d'inscription en ligne](#).

Vous pouvez régler votre week-end par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

[Le formulaire en ligne via la plateforme HelloAsso](#)

Le QR Code pour vous rendre sur la page du formulaire de règlement en ligne de votre participation au 25EME anniversaire des Joyeux Mirauds.



Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2026 d'un montant minimum de 30,00 € afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2026, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

[Le formulaire en ligne via la plateforme HelloAsso](#)

## ANNULATION

- À moins de 7 jours de l'événement, 100% du tarif total vous sera demandé et non remboursable.

## Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

**Nota :** Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Cependant, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants.

**Très important :** Les régimes ou intolérances alimentaires doivent figurer dans votre formulaire d'inscription. Si les informations requises ne sont pas fournies, seule votre responsabilité sera engagée en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

**Nota :** Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux

Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

## Protocole sanitaire

Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, même si la pandémie de Covid-19 est maintenant derrière nous, nous recommandons aux personnes vulnérables d'avoir dans vos bagages des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant un excellent week-end avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement. Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience spécifique n'est requise, seules l'altruisme, l'initiative et la bonne humeur sont nécessaires.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par ☎ au 06 12 90 31 05, par ✉ : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com) ou encore notre [site internet](#)

Nous vous espérons donc nombreux pour fêter ensemble le vingt-cinquième anniversaire de votre association et toujours dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

---

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes

essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les

encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.

Les Joyeux Mirauds, association membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France